



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2024-0512
Demande : Modifications à l'étiquette du produit - Cultures de rotation et délai avant le semis
Demandeur : Corteva Agriscience Canada Company
Produit : Herbicide OnDeck
Numéro d'homologation : 34709
Principes actifs (p.a.) : Bromoxynil et tolpyralate
Numéro de document de l'ARLA : 3696992

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'étiquette de l'herbicide OnDeck pour y ajouter les pois chiches et le lin comme cultures de rotation avec un délai de 10 mois avant leur semis et supprimer les arachides, le riz et le coton comme cultures de rotation.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de bromoxynil ou de tolpyralate n'a été présentée pour appuyer la modification de l'étiquette de l'herbicide OnDeck afin d'y ajouter les pois chiches et le lin comme cultures de rotation avec un délai de 10 mois avant leur semis. Dans le cadre de la présente demande, on a réévalué les données sur les résidus au dossier provenant d'essais sur l'accumulation au champ et en milieu confiné.

Au terme de l'examen de toutes les données disponibles, on a conclu qu'il ne devrait pas y avoir de résidus de bromoxynil et de tolpyralate dans les pois chiches et le lin semés comme cultures de rotation. Par conséquent, l'exposition à ces principes actifs par le régime alimentaire n'augmentera pas, et les risques sont acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'ajout des pois chiches et du lin comme cultures de rotation sur l'étiquette de l'herbicide OnDeck offre aux cultivateurs davantage de souplesse dans la planification du réensemencement.

Les renseignements présentés sur la valeur, qui comprennent des données d'essais répétés au champ, prouvent que le semis des pois chiches et du lin peut avoir lieu 10 mois après une application de l'herbicide OnDeck.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les juge acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette de l'herbicide OnDeck pour y ajouter les pois chiches et le lin comme cultures de rotation avec un délai de 10 mois avant leur semis et supprimer les arachides, le riz et le coton comme cultures de rotation.

Références

**Numéro de
document
de l'ARLA**

Référence

| | |
|---------|--|
| 3553072 | 2023, Rotational Crop Safety of OnDeck Herbicide to Chickpeas and Flax, DACO: 10.1,10.3,10.3.3 |
| 3553073 | 2023, 10.3.3 Appendix 1 - DACO 10 Trial Reports.pdf, DACO: 10.3.3 |

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9